

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU SÉNAT :

# Des crocs en jambes en perspective

*La séance hebdomadaire du conseil des ministres de mercredi dernier a adopté le projet de décret convoquant le collège électoral pour le renouvellement partiel du Sénat. C'est le même décret qui a fixé le calendrier de la campagne électorale, laquelle sera ouverte d'ailleurs, le mercredi 24 mars à venir à zéro heure et clôturer le jeudi 8 avril 2004 à la même heure.*

Cette fois, le tirage au sort est tombé sur la série "B". Par conséquent, les départements concernés sont: Djigueni et Oualata au Hodh Echargui, Kobéni et Temchakett au Hodh El Gharbi, Boumdeïd et Kankossa en Assaba, M'Bout au Gorgol, Bababé et Magtha Lahjar au Brakna, Keur Macène et Médredra au Trarza, Atar en Adrar, Tidjikja au Tagant, Sélibaby au Guidimakha, Zouérate au Tiris Zemmour, Sebka, Arafat et Riyad dans le district de Nouakchott ainsi que l'Europe et autres pour les mauritaniens établis dans ces zones. Mais dans ce dernier cas, au lieu d'une élection en bonne et due forme, le sénateur est désigné par le président de la République.

Le dépôt des candidatures est

fixé au lundi 23 février à zéro heure et le premier tour de scrutin au vendredi 9 avril 2004. Les bureaux de vote ouvrent à 7 heures du matin et clôturent à 19 heures le soir. Notons que ce type de scrutin a lieu d'habitude dans les préfectures et n'intéressent que les conseillers municipaux des communes qui forment le collège électoral. Au cas où il y a second tour, le scrutin se déroulera le vendredi qui suit soit le 16 février.

Commentant les travaux du conseil des ministres lors de son point de presse hebdomadaire, M. Hammoud Ould Abdi, ministre de la communication chargé des relations avec le parlement et en même temps porte parole du gouvernement, a rappelé que depuis la création du sénat en 1992, les séries "A", "B" et "C" ont été renouvelés tour à tour en 1994, 1996 et 1998 pour une première fois. La seconde fois, dit-il, a commencé par la série "A" en 2000 suivi de la série "C" en 2002. Ce scrutin pour renouveler la série "B" du sénat, explique le porte parole du gouvernement, constitue la 18<sup>ème</sup> élection dans notre parcours électoral entamé au début des années 80 pour se poursuivre de manière progressive par l'élection des conseils municipaux à l'échelle départementale, rural ensuite, sans oublier aussi les

scrutins législatifs et présidentiels. Il a loué le processus électoral mis en place et qui, selon lui, offre toutes les garanties de transparence. A ce sujet, le ministre de la communication a donné l'exemple des élections législatives et municipales anticipées d'octobre 2001, pour dire qu'elles ont été transparentes et saluées par toute l'opinion nationale et internationale.

Notons que pour le département de Bababé, depuis le décès de Maître Cheïne, c'est son suppléant qui occupe le poste de sénateur. Idem pour le département de Riyad dans le district de Nouakchott. Le scrutin s'annonce intéressant au vu des crocs en jambes qui ne manqueront pas d'avoir lieu dans les différentes tendances politiques au sein du Prds. Quant à l'opposition qui y marque sa présence par un seul sénateur en la personne de Mohamed Ould Haroun du Rassemblement des forces démocratiques (RFD) de Ahmed Ould Daddah, il y a fort à parier que le résultat des dernières élections que son parti a rejeté, n'encouragent pas à se présenter sauf si malgré ce rejet, sa formation politique de continuer sa participation.

\_\_\_\_\_ *Moussa Diop* \_\_\_\_\_